

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2015

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes WEIXLER Colette, GRUNENBERGER Laetitia, DECK Nathalie, JEHL Nathalie et SIMLER Agnès

MM CHASTE Bruno, GROLLEMUND René, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mr GROLLEMUND René

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Compte-administratif 2014
5. Travaux de voirie : chemin du Mauchen
6. PLU
7. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Grollemund René est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé par les membres du conseil municipal.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire donne les informations suivantes :

- une balade thermographique aura lieu le 12 février 2015 à 19 heures. Pour y participer, il y a lieu de s'inscrire à l'Espace Info Energie Rhin-Ried
- la quête de la Ligue contre le Cancer a permis de récolter la somme de 4203,50 €. Les élus remercient les quêteurs bénévoles.
- la commission d'attribution du logement du Presbytère se réunira le 23 février 2015.
- une réunion du bureau de l'association foncière ainsi que l'assemblée générale de l'association foncière se sont déroulées le 29 janvier 2015.
- une réunion du comité de gestion a eu lieu le 3 février 2015
- l'assemblée générale des anciens maires et adjoints du Canton d'Andolsheim s'est déroulée au Foyer le 7 février 2015
- le 9 février 2015, le conseil de fabrique de l'Eglise s'est réuni. L'Eglise en Fête organisée par la Communauté de paroisses se déroulera le 7 juin 2015 à Grussenheim.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mr Etienne SIMLER, premier adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Martin KLIPFEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ↳ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		33 305,67		107 116,58		140 422,25
Opérations de l'exercice	165 690,99	252 484,20	315 268,90	389 736,08	480 959,89	642 220,28
TOTAUX	165 690,99	285 789,87	315 268,90	496 852,66	480 959,89	782 642,53
Résultat de clôture		120 098,88		181 583,76		301 682,64
Reste à réaliser	202 800,00	32 000,00				
Résultat après restes à réaliser	50 701,12			181 583,76		130 882,64

- ↳ vote, à l'unanimité, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus
- ↳ constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ↳ reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MOULIN

Le Conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mr Etienne Simler, premier adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Martin KLIPFEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ↳ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				22 447,15		22 447,15
Opérations de l'exercice			1 455,62	0,00	1 455,62	0,00
TOTAUX			1 455,62	22 447,15	1 455,62	22 447,15
Résultat de clôture						20 991,53

- ↳ vote, à l'unanimité, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus
- ↳ constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

5. TRAVAUX DE VOIRIE : CHEMIN DU MAUCHEN

Une subvention départementale de 28 276 € au titre du programme 2015 des "Projets d'Intérêt Local" a été allouée à la commune pour l'aménagement du chemin du Mauchen.

Il est précisé que les chemins ruraux ne sont pas éligibles au titre des Projets d'Intérêt Local mais peuvent être pris en charge dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le conseil municipal, après discussion, charge Mr le Maire d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR.

Dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre, il est décidé à l'unanimité d'accepter l'offre de la Sàrl CAD qui propose un taux d'honoraire de 4,5 %.

Le devis estimatif des travaux s'établit comme suit :

Chemin du Mauchen	166 542,00 €
Chemins ruraux	<u>47 386,75 €</u>
	213 928,75 €
Relevé topographique	3 000,00 €

Honoraires	10 000,00 €
TOTAL HT	226 928,75 €
TVA 20 %	<u>45 385,75 €</u>
TOTAL TTC	272 314,50 €

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer un appel d'offre selon la procédure adaptée pour les travaux de voirie - chemin du Mauchen et chemin ruraux
- charge Mr le maire de publier l'annonce sur le site de l'association des maires du Haut-Rhin et dans un journal local.

VOIRIE LOTISSEMENT DU MOULIN

Lors de la réunion de l'association foncière, plusieurs agriculteurs ont interpellé Mr le Maire par rapport à la mise en place de la couche de finition des enrobés dans le lotissement du Moulin.

Contact sera pris avec la Sàrl JAPM pour connaître les délais d'exécution des travaux du lotissement du Clos du Moulin. En effet, il serait préférable que la Sàrl JAPM effectue les travaux avant la mise en place de la couche de finition pour éviter des dégâts.

6. **PLU**

Dans le cadre de la Grenellisation du PLU, il y a lieu de procéder à un appel d'offre pour le choix du maître d'oeuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée
- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à cette consultation.

7. **DIVERS**

- **Location Espace Ried Brun** : Aucune association locale n'étant intéressée par la location gratuite de l'Espace Ried Brun au titre de l'année 2015, il est décidé d'allouer la salle à la Chorale Double Croche.
- **TAP** : Mr Maire indique qu'il y a lieu de recruter de nouveaux animateurs pour assurer les TAP.
- **Bureau de vote** : Dans le cadre des élections départementales, les permanences du bureau de vote ont été constituées :

8 h - 10 h	Grollemund René ; Haberkorn Christophe, Sutter Thomas
10 h - 12 h	Grunenberger Laetitia ; Obert Jean-Paul ; Simler Agnès
12 h - 14 h	Chaste Bruno ; Deck Nathalie ; Jaegler Patrice
14 h - 16 h	Jehl Antoine ; Schönstein Laurent ; Weixler Colette
16 h - 18 h	Grollemund René ; Klipfel Martin ; Simler Etienne

- **Problème infiltrations d'eau** : Mr Simler Etienne informe le conseil municipal, que malgré les travaux effectués, les infiltrations d'eau dans la cave de Mr Grunenberger persistent.
- **Réception de Nouvel An**: Mr Sutter Thomas propose que des jeunes méritants soient mis à l'honneur lors de la réception de Nouvel-An. Cette proposition sera revue.
- **Musée du patrimoine** : Mr Sutter Thomas propose qu'un musée du patrimoine local soit créé, soit dans la grange dîmière, soit dans l'ancien local des sapeurs-pompiers. Ce point sera rediscuté.
- **Photocopieur mairie** : La société STI propose de remplacer le photocopieur actuel de la mairie par un photocopieur plus performant et ce pour un loyer mensuel plus bas, à savoir 197 € HT par mois au lieu de 212 € HT par mois. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à l'effet de signer tous les documents afférents à ce remplacement.
- **Prochaine réunion du conseil municipal** : La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 24 mars 2015 à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire, Martin KLIPFEL